

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 18 Présents : 17 Votants : 17

OBJET:

AFFAIRE FONCIERE : EXCENT DE TERRAIN COMMUNAL LE BORDAGE L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Jeudi 20 juin Le Conseil Municipal de LA REGRIPPIERE 44330 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H A la Salle du Prieuré, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN. Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2024

PRÉSENTS: M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme BARON A., M CARETTE C.; Mme CLÉRO V., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme PASQUEREAU C., M GAULTIER J-L, M DUGUÉ V., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B.; M BAUDRY M.,

EXCUSÉS: M AMOSSÉ M.,

SECRETAIRE: M BAUDRY M.

En séance du 18 avril 2024, les élus ont délibéré favorablement pour vendre un excédent communal au propriétaire de la parcelle B400.

Vu les résultats de l'enquête publique et les conclusions favorables du Commissairesenquêteur,

Considérant que cette aliénation ne porte pas atteinte à l'intérêt général,

Vu la proposition de fixé le prix à 1.72 € le mètre carré,

Vu les arguments exposés ci-dessus :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** la désaffectation de l'excédent communal.
- APPROUVE le déclassement de cet excédent communal
- DECIDE
 - de céder un excédent communal d'une superficie d'environ 193 m² au propriétaire de la parcelle B400 au prix de 1.72 € le mètre carré, frais en sus
- **DE DIRE** que les frais, droits et honoraires- y compris les frais de géomètre et de l'acte seront à la charge des acquéreurs

- D'AUTORISER M le Maire (ou son adjoint délégué) à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ACCUSE DE RECEPTION PREFECTURE VIA FAST

Le 2 4 JUIN **2024**

Certifié exécutoire par le Maire Publié ou notifié le : 25 JUIN 2024 Pour extrait conforme au Registre Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE, Pascal EVIN

